



Commune de BALAGNY-SUR-THÉRAIN

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Montataire

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022

Présents : M. Philippe Maréchal, Mme Carine Lugez, M. Philippe Marmin, Mme Christelle Almiento-Martin, Mme Sylviane Arhur, Mme Catherine Stiz, M. Christophe Andries, Mme Elodie Gérard, M. Jean-Pierre Verhoestraete, Mme Marie-Odile Guillou, Mme Isabelle Morelle, M. Patrice Monvoisin

Absents : M. Fabien Dupas, M. Gilles Hergles, M. William Mollet, M. Christophe Baptiste, M. Emilien Saligny, Mme Virginie Lepoivre, M. Jean-Victor Etheve

Pouvoirs : M. Christophe Baptiste à Mme Christelle Almiento-Martin, Mme Virginie Lepoivre à Mme Sylviane Arhur, M. Jean-Victor Etheve à Mme Carine Lugez.

Le quorum est atteint, il est 18h30, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance désigné: M. Patrice Monvoisin

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 29 Mars
2. Approbation du précédent procès-verbal du 7 Avril
3. Frais de scolarité pour la commune de Maysel 2020-2021
4. Modification des tarifs prévus sur la délibération n°04/2021 du 12 Mars 2021, portant sur l'instauration d'amendes pour le dépôt d'ordures et de déchets sur la voie publique
5. Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE Régie » dans le cadre RIFSEEP

Monsieur le Maire propose d'élire un ou une secrétaire de séance. Personne ne se manifestant, M. le Maire désigne, sans concertation préalable, M. Patrice Monvoisin. Cette désignation n'a pas fait l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

1. Approbation du procès-verbal du 29 Mars

Mme Marie-Odile Guillou :

la phrase « le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 mars 2022 a été approuvé à la majorité des membres présents à cette séance » veut dire qu'il y a eu des contres ou abstentions lors du vote, alors qu'il n'y a pas de détail de vote

Réponse de Mme Carine Lugez :

c'est toujours cette phrase qui est indiquée sur tous les procès-verbaux de la commune jusqu'à aujourd'hui.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 Mars 2022 a été approuvé à la majorité des membres présents :

Voix pour : 12

Voix contre : 1 Mme Marie-Odile Guillou

Abstentions : 2 M. Philippe Marmin, M. Jean-Pierre Verhoestraëte

2. Approbation du précédent procès-verbal du 7 Avril

L'enregistrement est tombé en panne, l'ensemble des débats ne sont pas retranscrits. Mme Marie-Odile Guillou votera contre compte tenu de cette absence d'enregistrement et un ordre du jour très dense de cette séance de conseil.

Mme Marie-Odile Guillou :

Stock final de Essef qui réapparaît en 2022

Madame Guillou rappelle que le Stock final a disparu dans l'exercice 2021 et qu'il aurait dû être identique au stock initial. Ce qui a été reporté au budget 2022 correspond au stock final de 2020.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 Avril 2022 a été approuvé à la majorité des membres présents :

Voix pour : 9

Voix contre : 1 Mme Marie-Odile Guillou

Abstentions : 5 M. Jean-Pierre Verhoestraëte, Mme Isabelle Morelle, Mme Christelle Almiento-Martin (+ son pouvoir), M. Patrice Monvoisin

3. Frais de scolarité pour la commune de Maysel 2020-2021

Monsieur le Maire indique que pour l'année scolaire 2020-2021, 4 enfants de la commune de Maysel étaient scolarisés dans la commune de Balagny sur Thérain.

Mme Marie-Odile Guillou :

La refacturation du séjour de neige est-elle intégrée ?

Réponse de Mme Christelle Almiento Martin : La refacturation du séjour de neige n'a pas été intégrée, seul un des enfants était concerné.

Après délibération, le conseil municipal :

Autorise Monsieur le Maire à demander le paiement des frais de scolarité 2020-2021 à la commune de Maysel pour un montant de 3 184 €.

Accord à l'unanimité.

4. Modification des tarifs prévus sur la délibération n°04/2021 du 12 Mars 2021, portant sur l'instauration d'amendes pour le dépôt d'ordures et de déchets sur la voie publique

Monsieur le Maire indique que lors de la délibération n° /2021 la catégorie de l'infraction n'était pas la bonne et donc la somme de l'amende erronée.

Le montant n'aurait pas dû être de 68 € mais bien de 135€.

Monsieur le Maire propose également de revoir le tarif de l'enlèvement. Ainsi les contrevenants ne paieront plus 800 € par camion mais 250 € par m3.

Ce tarif s'applique pour tout dépôt inférieur au m3, puis chaque m3 entamé.

Mme Guillou : le nombre de m3 sera estimé par qui ? par un huissier ?

Réponse de M. Marmin: la déchetterie connaît le nombre de m3 déposé et remet un papier avec le détail.

Mais avant d'en venir à verbaliser, le contrevenant a 7 jours pour venir retirer ses déchets.

Mme Guillou : le ticket fourni par la déchetterie sera-t-il remis au contrevenant afin de justifier le montant verbalisé et de permettre un débat contradictoire.

Réponse de M.le Maire : Non aucun ticket ne sera remis.

Mme Morelle trouve que l'on parle presque à chaque conseil municipal des amendes

Réponse de Mme Lugez : le vote sur les tarifs pour amendes des déchets date du 12 mars 2021

Réponse de M. le Maire : l'autre vote qui avait eu lieu lors d'un autre conseil municipal était celui sur les amendes de stationnement.

Voix pour : 12

Voix contre : 3 Mme Marie-Odile Guillou, Mme Isabelle Morelle, M. Patrice Monvoisin

5. Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE Régie » dans le cadre RIFSEEP

Considérant que la part IFSE Régie aurait dû apparaitre sur la délibération n°84/2016 instaurant le RIFSEEP du 8 novembre 2016, il convient de prendre une nouvelle délibération pour mettre en place une part supplémentaire « IFSE Régie ».

Mme Guillou : nous n'avons jamais rencontré de soucis depuis la délibération du 8 décembre 2016 que l'IFSE régie soit intégrée au RIFSSEP.

Réponse de Mme Alminto Martin : C'est M. LERAY le trésorier général qui a demandé à ce que soit bien dissocié le RIFSSEP et l'IFSE.

Accord à l'unanimité.

Séance levée à 18h55.

Balagny-sur-Thérain le 6 Juin 2022

Patrice MONVOISIN
Secrétaire de séance

